

Mairie de Fléac
5, rue de la Mairie
16730 FLEAC

**Décision du Maire
Prise par délégation du Conseil Municipal
En application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Le Maire de la Ville de FLEAC

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement aux adjoints délégués chacun dans le cadre des délégations reçues du maire et à défaut au 1er adjoint comme suppléant en matière de marchés sans formalité préalable ;
- Considérant le projet de réaménagement de la rue Nouvelle (CD 103) à Fléac ;
- Considérant que la consultation a été lancée le 9 janvier 2026 sur le site marches-publics.info, et publiée dans Charente Libre le 9 janvier 2026 (version numérique) et le 16 janvier 2026 (version papier), que 23 DCE ont été retirés et 9 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée, tous dans les délais ;
- Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice article 21311 – Autorisation de programme n°01/2025 « Réaménagement de la rue Nouvelle » ;
- Considérant la nécessité de conclure un marché pour le réaménagement de la rue Nouvelle, marché constitué de 2 lots ;

DECIDE

Article 1 : Le présent marché, est conclu entre la ville de FLEAC et, pour chaque lot :

- **LOT 1 – Voirie et réseaux divers** : Société Coopérative Ouvrière de Travaux Publics de l'Atlantique (S.C.O.T.P.A.) - ZE Les Savis - BP 10554 - 16160 GOND-PONTOUVRE

pour un total de 602 908,10 € HT / 723 489,72 € TTC sur la base de l'offre suivante :

- Offre de base : 598 714,10 € HT / 718 456,92 € TTC
- Option « rails incrustés dans le béton » à 4 194,00 € HT / 5 032,80 € TTC

- **LOT 2 - Aménagements paysagers** : Entreprise TARDY - 21 route de St Bonnet – 17150 MIRAMBEAU

pour un total de 107 785,55 € HT / 129 342,66 € TTC sur la base de l'offre suivante :

- Offre de base : 87 785,55 € HT / 105 342,66 € TTC
- Option 2 : abri bus double à 20 000€ HT / 24 000,00 € TTC

AR Prefecture

016-211601380-20260326-DMD20260326_01-AU
Reçu le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026

Le présent marché prendra effet dès notification.

Article 2 : Chaque lot a pour objet des prestations définies dans le lot.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la dernière des formalités suivantes accomplies :

Transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Charente) et formalité de publicité d'usage.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au Préfet et de son affichage en mairie.

Article 5 : Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie conforme sera adressée à M. le Préfet de Charente.

Fait à Fléac, le
Le Maire,
Hélène GINGAST

26 MARS 2026



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission au préfet le : 26 MARS 2026
De la réception à la préfecture le : 26 MARS 2026
Mise en ligne le : 31 MARS 2026